

# Règlement

## Restaurant scolaire / Garderie

Le service de restauration et garderie sont des services **facultatifs**, proposés aux enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire. Ils sont ouverts à tous les enfants qui auront fait l'objet d'une **inscription annuelle obligatoire**.

Les parents devront obligatoirement être à jour des paiements relatifs à l'année précédente.

### Inscriptions

- **Remplir recto / verso** : Fiche de renseignements + Fiche médicale.
- **Joindre** un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittances : loyer, EDF, téléphone domicile, eau)
- **S'acquitter de l'inscription/adhésion annuelle obligatoire commune aux services périscolaires** :  
**15€ par enfant / par année scolaire.**

Les dossiers complets (fiches complétées et adhésion versée) sont à déposer obligatoirement au bureau du SIVU **avant le lundi 24 septembre 2018**



**Le lundi** : de 8h15 à 11h45  
**Le mercredi** : de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h45  
**Le jeudi** : de 15h45 à 17h45 (16h45 pendant les vacances)

**Achat des tickets** : au bureau du SIVU, 139 route du Lac, Mairie, 2<sup>ème</sup> étage.

Vous pouvez également commander ceux-ci à l'aide du bon ci-joint, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du « Trésor Public », que vous adresserez par courrier, ou que vous déposerez dans la boîte aux lettres du SIVU. Les bons de commandes sont également disponibles au secrétariat ou sur le site [www.novalaise.fr](http://www.novalaise.fr) (rubrique « docs à télécharger »)

**Important**

**Les tickets sont en vente par carnet de 10 uniquement, et ne sont pas remboursables**

	Secteur	Hors secteur
<b>Le carnet de 10 tickets</b>	<i>Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise</i>	
<b>Cantine</b>	51.00 €	67.00 €
<b>Garderie 1 heure</b>	25.00 €	26.00 €
<b>Garderie 1/2 heure</b>	12.50 €	13.00 €

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel du SIVU, chargé de l'accompagnement des enfants de maternelle, de l'encadrement et de l'animation. Un départ pendant les heures de repas, garderie doit rester exceptionnel, les parents devront remplir une autorisation de sortie.

**Le personnel n'est pas habilité à donner de traitement médical aux enfants.**

**Discipline :** Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que le non-respect du règlement feront l'objet d'un avertissement ou d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.

**Assurance :** Les familles doivent être couvertes par une assurance « responsabilité civile » pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire et la garderie.



## **RESTAURANT SCOLAIRE :**

### **Organisation de la restauration :**

Ce service permet, au-delà de la fourniture de repas, d'assurer un accueil des enfants durant les 2 heures d'interclasse. (11h45→13h45)

Les repas sont élaborés en cuisine centrale, par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché public.

Les repas sont livrés au restaurant scolaire selon la technique « liaison froide », le matin même. Ils sont réchauffés dans l'office du restaurant, et servis par les agents du syndicat intercommunal du groupe scolaire.

Les enfants devront respecter la nourriture et faire l'effort de goûter l'ensemble des plats proposés.

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école, ils peuvent également être consultés sur internet à l'adresse suivante : [www.novalaise.fr](http://www.novalaise.fr) (accueil-garderie-restauration-menus)

### **Votre enfant déjeune au restaurant scolaire**

Notre système permet une grande souplesse d'accès, car votre enfant peut déjeuner le midi avec une inscription le matin même.

### **Afin de pérenniser ce système, les règles suivantes doivent être impérativement respectées :**

Votre enfant doit remettre **le matin**, à la personne responsable, son ticket dûment complété **par vos soins**.

Les repas sont commandés, **le matin même**, suivant le nombre de tickets remis.

**Aucun repas demandé après 9h00 ne sera pris en compte.**

***En cas d'imprévu les parents s'adresseront uniquement au bureau du SIVU Mme Vallé. 04.79.28.98.40***

## **GARDERIE**

**CONTACT GARDERIE : 04.79.25.19.80**

### **Ce service de garderie est payant.**

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment de restauration de l'école élémentaire :

- Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Il est servi aux enfants une collation pour le goûter à 16h30.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de la garderie auprès de la personne responsable.

Un départ de **l'enfant seul** sera accepté exceptionnellement avec **l'autorisation de sortie ci-jointe**, complétée par les parents.

Munissez vos enfants de tickets complétés par vos soins. Ils sont à remettre dès le matin à la personne responsable. Ceci permettant une prise en charge de votre enfant le soir pour la garderie.

La garderie se règle le jour même à l'aide de tickets préalablement achetés au SIVU. Toute ½ heure commencée sera due.

**Les parents devront respecter impérativement les horaires de ce service se terminant à 18h30.**

En cas de retard prolongé et après avoir effectué toutes les possibilités de contacts avec la famille, l'équipe, ne pouvant assurer la garde d'un enfant en dehors des heures d'ouverture, fera appel au Président du SIVU et à la Gendarmerie.

Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise 139 route du Lac 73470 Novalaise

tél : 04.79.28.98.40 — mail : [sivu.ecoles.novalaise@orange.fr](mailto:sivu.ecoles.novalaise@orange.fr)